

REUNION DU 17 JANVIER 2023

PV N.16

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MM. DUGENY RODOLPHE - COUTURAUD CORENTIN – VILLENEUVE MICHEL - BALESTRAT CHRISTIAN – DUFOSET ALEXANDRE.

EXCUSE : M. FRACHET OLIVIER

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

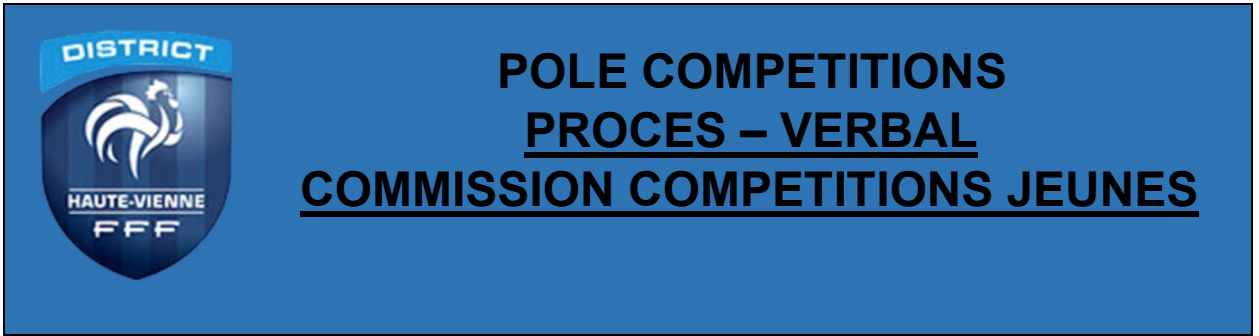
**La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude +
Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.**

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

Carton Vert Attitude +

**Lors des 4 premières journées de championnat les membres de la Commission des Jeunes se sont déplacés sur les rencontres pour vérifier et venir en aide aux clubs pour le déroulement de l'action.
La commission rappelle aux clubs et aux éducateurs que la mise en place du carton vert est OBLIGATOIRE.**

La commission continuera à visiter les clubs pour leurs matches



CATÉGORIE U15

DEBUT DE LA 2ÈME PHASE LE 21/01/23

CATÉGORIE U17

DEBUT DE LA 2ÈME PHASE LE 21/01/23

U17 D2 POULE B phase 1 :

MATCH N°51399.1 LIMOGES AFP / LIMOGES US BASTIDE DU 10/12/22 :

Amende de 21 euros au club de Limoges AFP pour feuille de match hors délai.

Coupe U17 :

LA COMMISSION DEMANDE AU CLUB DE AS AIXE S/VIENNE DE BIEN VOULOIR RAMENER AU DISTRICT LE TROPHEE DE VAINQUEUR 2022.

→TIRAGE AU SORT DES 8ÈME DE FINALE LE 24 JANVIER 2023.

Les clubs voulant recevoir la finale le samedi 17 juin sont invités à déposer leur candidature au près du District de la Haute-Vienne

Consolante :

→TIRAGE AU SORT DES 1/4 DE FINALE LE 24 JANVIER

La commission a répondu favorablement à la demande du club de Limoges Bastide de s'inscrire pour la coupe U17 consolante (inscription tardive). Le club de Limoges Bastide sera débité de 34 euros de frais d'inscription

Coupe U15

LA COMMISSION DEMANDE AU CLUB DE LIMOGES FOOTBALL DE BIEN VOULOIR RAMENER AU DISTRICT LE TROPHEE DE VAINQUEUR 2022.

→TIRAGE AU SORT DES 8ÈME DE FINALE LE 24 JANVIER

Match : Pays Arédien / SC Verneuil prévu le 14/01/23 est remis au 04/02/23

Match : Aurence-Roussillon FC / USA Condat S/Vienne prévu le 14/01/23 est remis au 04/02/23

Les clubs voulant recevoir la finale le samedi 3 juin sont invités à déposer leur candidature au district de la Haute-Vienne.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

COUPE U19

LA COMMISSION DEMANDE AU CLUB DE LIMOGES FOOTBALL DE BIEN VOULOIR RAMENER AU DISTRICT LE TROPHEE DE VAINQUEUR 2022.

Les clubs voulant accueillir la finale le Dimanche 11 juin sont invités à déposer leur candidature au District de la Haute-Vienne.

Prochaine réunion de la Commission des jeunes le mardi 24 janvier 2023 à 18h30

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M. DUFOSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI